

Levée de fonds à EAMCEF: un cas d'un accord bilatéral

Auteur:

Francis Sabuni

Fond:

EAMCEF

Tanzanie | 2011



Latin American and Caribbean
Network of Environmental Funds

Études de Cas

Levée de fonds à EAMCEF: un cas d'un accord bilatéral

Background

Le fonds de dotation pour la conservation de l'arc montagneux oriental (EAMCEF) est un fonds fiduciaire conçu comme un mécanisme destiné à offrir une aide durable et fiable à des projets en faveur du développement des populations locales, de la conservation de la biodiversité et de la recherche appliquée, qui défendent la diversité biologique, les fonctions écologiques et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les montagnes de l'arc oriental de Tanzanie.

Cet ensemble montagneux est reconnu comme l'un des 34 hotspots mondiaux de biodiversité, caractérisé par de fortes concentrations d'espèces endémiques aujourd'hui sérieusement menacées, et il couvre près de 5 350 km². Les montagnes jouent un rôle régional crucial : elles fournissent l'eau à plus de 25 % des habitants de la Tanzanie et permettent de produire plus de 60 % de l'électricité du pays.

L'EAMCEF est né en 2001, dans le cadre d'initiatives conjointes de la République Unie de Tanzanie, du Conseil de Personnalités (BOT), de la Banque Mondiale et du Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF).

Localisation de L'arc Montagneux Oriental



Levée de fonds

À l'instar d'autres fonds de conservation, les activités de levée de fonds de l'EAMCEF s'inscrivent dans le cadre de ses objectifs de conservation. Le cas décrit ci-après décrit les démarches du fonds auprès du gouvernement du royaume de Norvège.

Titre du Projet : Améliorer la conservation dans les forêts des montagnes de l'arc oriental de la Tanzanie

Source de financement : Le Royaume de Norvège, par le biais de son ambassade à Dar Es-Salaam, en Tanzanie.

Type de ressources : Financement de projets

Montant : 5 947 700 USD

Calendrier des décaissements						
Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Montant (USD)	1 548 980	1 037 510	1 057 500	1 062 850	1 240 850	5 947 690
%	26,05	17,44	17,78	17,87	20,86	100

Objectifs du financement : la durabilité est l'objectif majeur de l'aide financière de la Norvège qui vise à mettre en place un mécanisme de financement de longue durée en faveur de la conservation de la biodiversité dans cette région de la Tanzanie. Le financement des activités et des opérations de l'EAMCEF permettra de réinvestir l'ensemble des 7,5 millions USD de capital d'investissement que l'EAMCEF a reçus du FEM en 2006. Sans tirage pendant les 5 prochaines années, jusqu'au décaissement total du financement, et avec un taux de rendement annuel moyen estimé à 7,5 %, le capital investi devrait atteindre les 12 millions de dollars au bout de cette période. Avec un rendement annuel minimum estimé à 5 %, le capital de 12 millions USD pourra rapporter 600 000 USD par an, ce qui devrait largement suffire pour prendre en charge les opérations de l'EAMCEF et les activités sur le terrain, à un niveau modéré. Le projet financé par la Norvège est extrêmement porteur et devrait attirer de nouvelles sources de financement.

Durée du Contrat :

Le financement se réalisera sur 5 ans, de juin 2011 à mai 2016.

Contrepartie :

Aucune contrepartie financière n'est exigée de la part de l'EAMCEF. Le financement norvégien couvre l'ensemble des frais d'exploitation et de terrain des activités du projet. Le capital qui restera investi pendant toute la durée du projet sera le principale financement de contrepartie de l'EAMCEF. L'utilisation des locaux de l'EAMCEF pour les activités liées au projet font figure de contrepartie de la part de l'EAMCEF. Les frais de planification, de développement et de révision du dossier du projet ont été intégralement pris en charge par l'EAMCEF et ses autres partenaires (WWF/CEPF).

Autres conditions posées par le donateur :

- Le donneur offrira régulièrement à l'EAMCEF et à ses partenaires sous-traitants des services de conseil en gestion financière.
- À la clôture du projet, toute somme non utilisée supérieure à 1 000 couronnes norvégiennes sera rendue au donateur.
- Les fonds de la donation ne pourront être utilisés en violation des conventions de l'ONU et des résolutions de son Conseil de sécurité.
- L'EAMCEF préparera et soumettra en temps utile ses états financiers annuels, ses budgets annuels et ses plans de travail, ses rapports d'avancement semestriels et annuels, les rapports annuels d'organisation, ses comptes annuels audités et le rapport final portant sur toute la période du projet.

Durée de la négociation :

Deux années se sont passées, de la conceptualisation à la signature du contrat, de janvier 2009 à mai 2011. Tout a commencé par des conversations informelles entre le Directeur exécutif de l'EAMCEF et le conseiller (aux ressources naturelles/changements climatiques) de l'ambassade norvégienne, suivies de réunions officielles à l'ambassade ; la conception, la rédaction et l'envoi d'un dossier complet ; la révision et l'évaluation de la proposition et enfin, la signature du contrat et le premier décaissement.

Facteurs de réussite :

La réussite de cette levée de fonds de l'EAMCEF auprès de l'État norvégien tient à plusieurs facteurs, dont :

- L'importance mondiale et locale de la zone concernée (les montagnes de l'arc oriental) pour la richesse de sa biodiversité, le stockage de carbone, ses bassins versants, l'économie en général, les conditions de vie des populations locales et l'atténuation des changements climatiques.
- L'excellente réputation, la bonne gouvernance, la transparence, l'engagement et le savoir-faire de l'EAMCEF dans la gestion financière des fonds des donateurs pour la conservation.
- D'excellents résultats sur le terrain et une excellente gestion financière durant toute la première phase de l'EAMCEF, avec le soutien de la Banque Mondiale/GOT
- Une capacité institutionnelle suffisante et une structure opérationnelle adéquate pour recevoir et mettre en œuvre les fonds des donateurs et pour financer les ONG, les CBO, les institutions de l'État, les collectivités locales, les établissements d'enseignement/recherche, etc.
- La confiance de l'État tanzanien à l'égard de l'EAMCEF. L'EAMCEF est né à l'initiative du gouvernement tanzanien et reçoit toujours des aides de l'État.
- L'EAMCEF est une organisation non gouvernementale (ONG) autonome à but non lucratif et l'État n'exerce aucune interférence sur la gestion des fonds.
- L'EAMCEF répond au besoin en financements sur le long terme, fiables et soutenable en faveur de la conservation d'un écosystème majeur, qui est un important réservoir de carbone, doté d'une biodiversité unique et de bassins versants exceptionnels

- L'EAMCEF a déjà bâti les capacités nécessaires et a acquis un énorme savoir-faire au cours des 7 dernières années, dans la réception, la gestion et le déboursement de fonds de donateurs à des bénéficiaires et dans le contrôle de leur utilisation.
- L'EAMCEF avait extrêmement besoin d'un soutien financier pour couvrir une période intermédiaire qui permettrait la récupération et une croissance additionnelle de ses placements de capitaux, générant ainsi des revenus qui pourraient être retirés ultérieurement

Gouvernance et suivi du fonds :

Alors que le Conseil de Personnalités (BOT) définit les grandes lignes de la politique à suivre, prend les décisions et exerce un contrôle sur les activités de l'EAMCEF, le Secrétariat du fonds de dotation (dirigé par son Directeur exécutif) se charge de la gestion au quotidien de l'EAMCEF. Les donateurs ne sont pas membres du conseil des Personnalités.

L'EAMCEF s'est doté d'un rigoureux système de suivi des fonds qui permet de verser les fonds aux récipiendaires/bénéficiaires en fonction des résultats. Les fonds sont décaissés en trois tranches. Seule la première tranche des dons est décaissée à la signature de la convention. Le restant est décaissé sur présentation d'un rapport d'avancement satisfaisant et d'une vérification sur le terrain des activités par les responsables de l'EAMCEF. Le donateur (la Norvège) n'intègre pas l'équipe de mise en œuvre du projet mais accompagne le fonds par le biais des états financiers, des rapports d'avancement, de visites de terrain, de l'évaluation des performances et de rencontres annuelles. Un audit des fonds et de la mise en œuvre concrète des activités est également mené à bien afin de s'assurer de l'emploi exclusif des fonds dans les activités prévues.



Son Excellence Mme Ingunn Klepsvik, Ambassadrice de Norvège et M. Francis Sabuni, Directeur exécutif de l'EAMCEF, signent le Contrat de financement, le 20 Mai 2011, dans les locaux de l'ambassade, à Dar es-Salaam, en Tanzanie.